BRAX Infos

Journal municipal - N°18 Décembre 2017



Edito du Maire



L'année 2017 a été celle de la mobilisa-

La mobilisation métropolitaine pour commencer en accueillant en janvier dernier, le président Jean-Luc Moudenc qui est venu dans notre commune afin d'échanger sur nos proiets.

Nous avons rappelé l'importance des aménagements à réaliser qui sont sous la compétence de la métropole. Bien que le travail soit satisfaisant concernant l'urbanisme, il reste énormément à faire sur les questions de financement de la voirie, le développement du transport, la gestion des déchets, etc.

Je vous laisse apprécier la réponse du Président de Toulouse en vous invitant à lire la lettre de mi-mandat.

Plus récemment, nous avons reçu le président du Conseil départemental Georges Méric avec qui nous avons travaillé sur le financement de nos équipements communaux.

Grâce à notre dialogue avec le secrétaire général de la préfecture, que j'ai rencontré en novembre, nous avons enfin pu obtenir la confirmation du co-financement de la rénovation du groupe scolaire. En effet, la première notification de l'état avait été réduite de 50% contrairement aux communications institutionnelles. Enfin, nous avons mobilisé la CAF pour disposer de garantie de soutien de ce financement.

La mobilisation est aussi celle de nos agents qui tout au long de l'année ont assuré leur service pour la population Braxéenne.

La mobilisation des élèves et de leurs enseignants et plus particulièrement lors des commémorations du 11 novembre: la citoyenneté est mise à l'honneur à Brax. La mobilisation des acteurs du monde éducatif qui ont été conviés à débattre de la réforme sur les rythmes scolaires. Il me revient de le présider avec mes adjoints en m'assurant que l'ensemble des parties prenantes puissent s'exprimer avec pour finalité le bien être de l'enfant.

Enfin la mobilisation des citoyen.ne.s sur les différentes commissions, sur les enquêtes publiques comme pour le Plan de Déplacement Urbain (PDU) mais aussi lors des réunions publiques.

Ainsi nous avons pu présenter une étape importante de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat. L'avenir du village se dessine pour les 20 prochaines années et nous nous sommes pleinement engagés à porter cette vision que nous avons travaillée avec les élus et les citoyens.

Pour terminer, je suis satisfait de la réponse des citoyens qui nous soutiennent comme cela a été le cas pour le PDU puisque les contributions des habitant.e.s arrivent en tête des communes de la Métropole!

Il est important pour nous, les élu.e.s, de continuer à disposer de vos retours sur notre action municipale à travers les rencontres informelles, des rendez-vous en mairie, lors des manifestations ou réunions publiques. Mais plus que tout, votre soutien lors des enquêtes publiques en portant les avis du Conseil Municipal voire en les reformulant selon votre point de vue est un réel gage d'engagement citoyen pour le compte de l'intérêt général. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de vos proches et je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux du 13 janvier à 17h.

Français Légimence

Maire de Brax

Vice-Président Commission Environnement et Développement durable Toulouse Métropole

Le conseil municipal

Le Maire
François Lépineux
Maires adjoints
Catherine Taborski
Bernard Pommet
Frédéric Jeanne
Esma Al-Gamra
Anne-Marie Mellet
Christophe Mangion
Conseillères déléguées
Véronique Perrier
Anne Lamotte
Conseillers municipaux
Matthieu Yefsah
Hervé Lépine
Sophie Gillaux
Christophe Houzé
Dominique Duthoit
Françoise Leboul
Éric Delmas
Christine Baury
Thierry Zanatta
Sylvie Bouigue
André Escobedo
Daniel Lannes

Cédric Bretos Patricia Scibor

Le Maire et les Élus du Conseil Municipal vous souhaitent de belles et joyeuses fêtes de fin d'année



Accueil du public

Du lundi au vendredi : 9h à 12h -15h à 18h

Le samedi : 9h à 12h

Fermé les jours fériés et les samedis matins des vacances scolaires

Tel: 05 62 13 06 70 - Fax: 05 62 13 06 71

Mail: contact@mairie-brax.fr - Site: www.mairie-brax31.fr

La mairie fermera exceptionnellement à 16h les 22 et 29 décembre 2017 Un élu tient une permanence à la mairie, tous les samedis de 10h00 à

11h30. Si vous souhaitez le rencontrer, prenez rendez-vous à l'accueil.

toulouse métropole

PLUI-H Métropolitain

Plan local d'urbanisme intercommunal - habitat

Le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi–H) a pour objectif de définir un projet urbain et d'établir de façon équilibrée un règlement unique de développement de l'urbanisme et de l'habitat pour les 37 communes membres de la Métropole.

Il a été arrêté lors du conseil de la métropole du 3 octobre 2017.

Le PLUi-H, règlement d'urbanisme applicable à l'ensemble des 37 communes, va maintenant entrer dans sa dernière phase de définition. Le futur zonage de la commune, conforme à la nouvelle législation, est maintenant stabilisé. Il a été présenté aux Braxéens lors de la réunion publique du 30 novembre.

Défini en conformité avec les travaux amont du plan guide, présenté lors des précédentes réunions publiques, ce zonage marque la volonté d'accompagner et maîtriser la croissance de la commune.

Trois zones majeures de densité sont définies de manière concentrique.

Ainsi le centre du village conserve sa vocation à se densifier.

L'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) qui le couvre est défini en ce sens. Plus on s'en éloigne plus la densité sera faible, pour définir une zone périphérique en frange urbaine. Les zones a urbaniser sont essentiellement définies dans des dents creuses, zones vierges mais dont l'ensemble des pourtours est déjà urbanisé, ainsi que le long de la départementale. L'OAP « Moulin Maudinat » est définie en ce sens. Enfin le maintien des zones agricoles est recherché.

L' enquête publique du PLUiH est prévue pour les mois de juin et juillet 2018.

La mise en œuvre devrait se faire en 2019. Le POS sera alors abandonné au profit de ce nouveaux règlement.



RLPI : Règlement Local de Publicité Intercommunal

Le Conseil de la Métropole a décidé d'engager l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) par délibération du 9 avril 2015 afin de définir les règles spécifiques les mieux adaptées aux territoires des 37 communes membres.

Le règlement local de publicité (RLP) adapte la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et pré-enseignes aux enjeux locaux afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages. Toulouse Métropole a souhaité élaborer un règlement commun, intercommunal, à l'ensemble des 37 communes. Le RLPi a été arrêté au Conseil de la Métropole du 3 octobre 2017 et présenté à Brax aux artisans et commercants le 28 novembre lors d'une réunion en mairie.

Le RLPi encadre les dispositifs de publicité d'enseignes et pré-enseignes du point de vue de leurs conditions d'implantation, de format, mais ne peut intervenir sur le contenu des messages publicitaires.

L'entrée en vigueur du RLPI est envisagé à l'horizon 2019.

Quels sont les principaux objectifs attendus ?

- Préserver l'attractivité de la Métropole en luttant contre la pollution visuelle.
- Renforcer l'identité métropolitaine et harmoniser la réglementation locale.
- Adapter la réglementation nationale et la renforcer.
- Intégrer les exigences environnementales du Grenelle II et réduire la consommation énergétique de certains dispositifs.

Plus d'informations et documents à télécharger sur le site de Toulouse Métropole





TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Inauguration du court de tennis

Vendredi 10 novembre a eu lieu l'inauguration du court de tennis et du mur d'entraînement en présence du Maire, François Lépineux, d'Élus, des deux Conseillers Départementaux, Camille Pouponneau et Arnaud Simion, du Président du club de tennis. Jérôme Laval et de ses adhérents.

Rappelons que l'investissement total de cette rénovation s'est chiffré à 22 704 € TTC dont 40% ont fait l'objet d'une subvention du Conseil Départemental.



Mairie: travaux de rénovation

La commune a lancé la réalisation de travaux de réaménagement de l'étage de la mairie. d'une superficie de 73 m² pour installer 4 espaces de travail.

Les travaux concernent la reprise des planchers (risque d'effondrement), l'isolation des murs, les cloisons, l'électricité, la peinture et répondent à un objectif de réduction de la dépense énergétique.

Une partie des travaux est réalisée par un artisan, l'autre partie est réalisée en régie par le personnel technique municipal afin d'en limiter le coût.

Le montant des travaux est estimé à 43 538.80€ HT.

Le financement se fera avec d'une subvention Conseil Départemental attribuée dans le cadre du Contrat de Territoire 2016 pour un montant de 17 415,52 € (40%), une aide exceptionnelle pour travaux divers d'intérêt local 2017 de l'État de 8 000 € (18,37 %) et sur fonds propres de la commune.

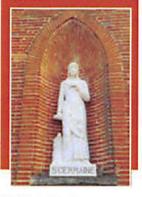






te Germaine

Notre église a retrouvé sa statue Ste Germaine . Disparue accidentellement depuis de lonas mois, elle vient de renaître grâce au sculpteur David Léger de Launac. La sculpture réalisée en pierre blanche de Lens pour un coût de 10 930 €, est entièrement pris en charge par l'assurance.



Balisage à Brax de l'itinéraire GR°653 : chemin d'Arles

à St-Jacques-de-Compostelle

La signalétique «coquille jaune stylisée sur fond bleu» mise en place sur la commune de Brax répond à la charte graphique élaborée par l'Espagne et le Conseil de l'Europe en 1993. Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, inscrits tant en Espagne qu'en France au patrimoine mondial de l'Unesco et déclarés «Itinéraire Culturel Européen» par le Conseil de l'Europe constituent un patrimoine humain et vivant. Européen» par le Conseil de l'Europe constituent un patrimoine humain et vivant.
Au départ d'Arles, la Via Tolosana nous emmène de la Provence aux Pyrénées en passant par la Camargue, le Languedoc, la Montagne Noire, le Lauragais, le Toulousain, la Gascogne, le nord de la Bigorre et le Béarn et s'engage ensuite dans la vallée d'Aspe pour entrer en Espagne.

Travaux divers :

-Traçage d'une traversée piétonne avenue de la Gare à distance réglementaire de la ligne de chemin de fer.

d'Aspe pour entrer en Espagne.

 Rue du Château-Chemin de la Chauge : élagage des arbres.

✓ Journée du patrimoine à Brax

Cette année encore, la journée du patrimoine à BRAX a rassemblé de nombreuses personnes très intéressées par l'histoire de notre village.

Le groupe a évolué sur le sentier culturel et rejoint la salle St Orens où une fresque relatait les principaux évènements de Brax à l'aide de copies de documents d'archives, de photos et de cartes postales anciennes.

Le 22 octobre 1877, avait lieu l'inauguration de la ligne Toulouse-Auch. Notre village voyait arriver les premiers trains ! Cet événement a bouleversé la vie de notre commune, par la modification du paysage, la disparition de certains terrains agricoles, la construction de la gare, de la lampisterie, des maisons de garde-barrière et la création de nouveaux emplois...

Le Patrimoine de Brax propose de partir à la découverte de l'histoire ferroviaire braxéenne qui pourrait vous être présentée lors de la journée du Patrimoine en 2018 à l'occasion de ce 140° anniversaire.



Pour compléter notre documentation, nous lancons un appel aux anciennes familles Braxéennes, à toute personne ayant travaillé à la SNCF ou ayant un ancêtre garde-barrière, agent ou chef de gare, qui aurait des éléments à nous prêter (objets, écrits, photos, cartes postales, témoignages...) Pour préparer cette future exposition.

Contactez: Nicole FONTAYNE au 06 72 09 13 57, par mail : patrimoinebrax@gmail.com. - http://patrimoine-brax-31.fr

VIE MUNICIPALE

Démission de conseillers municipaux

Jean-Pierre Vergé, conseiller municipal de 1989 à 2001, ancien maire de Brax de 2001 à 2014 et conseiller municipal depuis 2014 de la liste, «Notre village, un projet, une équipe» ainsi que Bernard Cunnac, ancien maire de Brax de 1989 à 2001 et conseiller municipal depuis 2014 de la liste «Avec vous, Brax notre village avant tout», ont décidé de démissionner de leur mandat.

Par conséquent, André Escobedo devient conseiller municipal et succède à Monsieur Vergé et Daniel Lannes succède à Monsieur Cunnac.

Conseil municipal

Séance du 7 décembre

URBANISME:

- Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) - Avis sur le RLPi arrêté en conseil de la Métropole le 03/10/17.
- Elaboration du PLUi-h tenant lieu de Plan Local Habitat (PLUi-H) de Toulouse-Métropole. Avis sur le PLUi-Harrêté en conseil de la métropole le 03/10/17.
- -Charte relative aux modalités d'implantation des antennes relais sur le territoire de Toulouse-Métropole FINANCES :
- Actualisation des tarifs de la mairie.

Comité de suivi «Antenne relais de téléphonie mobile»

Le comité s'est réuni en mairie le 23 novembre 2017 pour :

a Présenter la charte relative aux modalités d'implantation des antennes relais sur le territoire de Toulouse Métropole. La charte a pour objectif de préciser les principes d'information, de concertation, de transparence, préalables à l'implantation de nouvelles stations de base et les conditions d'utilisation des stations existantes pour un développement raisonné des réseaux hertziens sur le territoire métropolitain.



EN BREF

Visite du Président du Conseil départemental à Brax

Georges Méric, Président du Conseil départemental, organise une visite chaque mois dans un canton du Département. Accompagné de Camille Pouponneau et Arnaud Simion, Conseillers départementaux dans le canton de Toulouse 7. G. Méric a rencontré le maire François Lépineux et les élus, le 24 novembre en mairie.

Le Maire a évoqué l'importance de travailler avec le CD 31 qui permet aux petites communes comme Brax de poursuivre leurs investissements dans un contexte budgétaire difficile. Il a rappelé l'importance du soutien du CD 31 pour financer les équipements et les projets culturels communaux. Il a également évoqué les questions du territoire comme l'impact du projet Val Tolosa sur notre bassin de vie et ses commerces, les problèmes de mobilité et de transports, et la mise en place de la loi GEMAPI pour la gestion des rivières." Georges Méric a souligné dans son discours sa volonté de dialoguer avec les citoyens pour «réenchanter la démocratie ». Il a présenté les quatre axes de sa politique au sein du conseil départemental dans le cadre des compétences non transférées à la Métropole (action sociale, tourisme, culture et sports) : faire vivre la République et lutter contre le « chacun pour soi » et le communautarisme — préserver notre unique biosphère ,- être solidaire — œuvrer à l'émancipation et l'accomplissement de chacun par l'éducation et la culture ont été également évoqués.





Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Brax a commémoré la fin de la guerre de 14/18 et rendu hommage aux résistants du réseau Morhange, en présence de nombreuses personnalités politiques et militaires, et en particulier cette année de la petite fille de Marcel Taillandier et d'une délégation de l'armée de l'air. Comme toujours, la participation des enfants de trois classes élémentaires et de l'école de musique de BRAX a souligné l'importance du devoir de mémoire et a été accueillie avec beaucoup de sympathie de la part des anciens combattants et de tous les participants présents.



Démarches

Recensement citoyen : une formalité obligatoire à 16 ans

Tous les jeunes de nationalité Française et âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16éme anniversaire du jeune. Une régularisation peut être effectuée jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le recensement citoyen est obligatoire et permet :

d'effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC)

⇒d'inscrire d'office le jeune sur les listes électorales à ses 18 ans Recensez-vous à la mairie de Brax ou en ligne : www.service-public.fr.

La démarche peut être faite par l'intéressé lui-même ou par l'un de ses parents ou par son tuteur.

Les documents à fournir sont : la carte d'identité, le passeport, le livret de famille des parents, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les pactes civils de Solidarité (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie de résidence actuelle des futurs conjoints.

L'officier d'état civil enregistre la convention de PACS et procède à sa modification et à sa dissolution.

À Brax, prenez rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie par mail ou téléphone. Un dossier vous sera alors remis pour un RDV ultérieur d'enregistrement de PACS.

E. 18

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



A Défaut de recensement, le jeune est dans l'irrégularité.

Il sera sanctionné par le fait : - de ne pas pouvoir participer à la

journée défense et citoyenneté; - de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans; - de ne pouvoir passer aucun

- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

En savoir plus: www.service-public.fr



Communication

Un nouveau LOGO pour la commune

Le groupe de travail d'Élus à la communication a souhaité moderniser le logo de notre commune.

Le dynamisme des Braxéens, la force des associations, l'aspect nature et son patrimoine devaient être mis en valeur sur ce support de communication de manière sobre et simple.

La graphiste, Marie LHEUREUX, installée à Brax s'est proposée de réaliser des maquettes de logos et ce bénévolement. Nous lui avons communiqué des critères à faire ressortir dans cette nouvelle charte graphique comme le patrimoine, le village, la nature, la forêt, la modernité et quatre propositions en sont ressorties.



L'utilisation des minuscules et arrondies dans la formation de notre logo est à la fois simple et dynamique, la dernière lettre stylisée, fait ressortir un élément de notre patrimoine.

Le Bleu et le Vert symbolisent la présence de la verdure et ces deux couleurs définissent la campagne aux abords de la ville

La nouvelle charte graphique doit rentrer en application en 2018 et figurera sur l'ensemble des documents officiels de la commune.

Les Élus remercient sincèrement Marie LHEUREUX et lui souhaitent une très belle réussite dans son activité de graphiste et web designer.



Un nouveau PANNEAU LUMINEUX pour la commune

Les Braxéens bénéficient d'un nouveau support de communication avec l'installation d'un panneau d'information municipal situé devant le restaurant.

Outil dynamique et réactif pour une information continue, ce nouveau panneau, géré par la municipalité, informe régulièrement et en temps réel des manifestations publiques, festives, culturelles, associatives, des actions préventives ou, le cas échéant, d'une situation de crise.

Diffuser une information sur le panneau lumineux est simple et gratuit. Les associations doivent obligatoirement adresser à la mairie un formulaire de demande de diffusion dûment rempli deux semaines avant la date de l'événement. Le coût du panneau est pris en charge pour 6000€ par la réserve parlementaire de la Députée Monique Iborra que nous remercions sincèrement.

NOTRE VILLAGE

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BRAX

L'association des Artisans et Commerçants de Brax vous offre gratuitement le plan de la commune joint à ce Brax infos.

La mairie remercie également l'association pour l'animation de la balade en calèche avec le père noël tirée par le cheval OYE le 9 décembre et ce depuis la place du village.

Balade qui a rencontrée un vif succès pour la 3^e année consécutive.

Aujourd'hui, il est essentiel de préserver la richesse et la proximité des commerces, à la fois pour des raisons économiques mais aussi environnementales en favorisant les mobilités douces, pour répondre aux besoins des personnes âgées et dynamiser la vie du village. A Brax : des commerces de proximité et des professionnels pour un accueil personnalisé.



RÉTROSPECTIVE BRAX DERNIER TRIMESTRE 2017





Commémoration du 11 novembre



La dictée -Bibliothèque municipale



Théâtre - le Foyer Rural



Réunion publique PLUÍh





Marché solidaire : les Copeaux occitan



Marché de noël de l'école



Marché de noël de l'école



Marché solidaire : bourse aux jouets



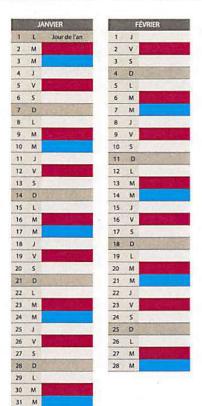
Marché solidaire les lutins de Bouconne

Calendrier de collecte des déchets









| | | MARS | 1000 | AVRIL | | | |
|----|---|----------------|------|-------|----------|--|--|
| 1 | J | | 1 | D | | | |
| 2 | ٧ | Part Control | 2 | t | Páques | | |
| 3 | 5 | | 3 | M | | | |
| 4 | D | | 4 | M | | | |
| 5 | L | | 5 | 1 | | | |
| 6 | М | Same in | 6 | ٧ | | | |
| 7 | M | | 7 | 5 | | | |
| 8 | J | | 8 | D | | | |
| 9 | ٧ | X | 9 | L | | | |
| 10 | 5 | | 10 | M | | | |
| 11 | D | | 11 | м | | | |
| 12 | L | | 12 | J | | | |
| 13 | M | ALC: PLEASE | 13 | V | | | |
| 14 | м | | 14 | 5 | | | |
| 15 | J | | 15 | D | | | |
| 16 | ٧ | Makey et el Ad | 16 | t | | | |
| 17 | 5 | | 17 | М | Type 1 | | |
| 18 | D | | 18 | M | | | |
| 19 | L | | 19 | J | | | |
| 20 | м | T-11 | 20 | ٧ | Charles. | | |
| 21 | M | | 21 | S | | | |
| 22 | 1 | | 22 | D | | | |
| 23 | ٧ | | 23 | U | | | |
| 24 | 5 | | 24 | м | | | |
| 25 | D | THE STREET | 25 | М | | | |
| 26 | ι | | 26 |) | | | |
| 27 | M | CANADA S | 27 | ٧ | | | |
| 28 | M | | 28 | 5 | | | |
| 29 | J | | 29 | D | 100101 | | |
| 30 | ٧ | | 30 | L | | | |
| 31 | S | | 1 2 | SHOW. | | | |

| | | | | | Carlot Advisory |
|----|---|-----------------|----|---|-----------------|
| 1 | м | Fête du travail | 1 | ٧ | |
| 2 | м | 1 | 2 | 5 | |
| 3 | J | 0- | 3 | D | San Carlot |
| 4 | ٧ | To be a second | 4 | 1 | |
| 5 | 5 | | 5 | M | |
| 6 | D | THE RESERVE | 6 | M | |
| 7 | L | | 7 | J | |
| 8 | M | Victoire 1945 | 8 | ٧ | |
| 9 | м | | 9 | 5 | |
| 10 | 1 | Ascension | 10 | D | |
| 11 | ٧ | 10.000 | 11 | L | |
| 12 | 5 | | 12 | M | |
| 13 | D | | 13 | M | |
| 14 | L | | 14 | J | |
| 15 | M | | 15 | ٧ | |
| 16 | М | | 16 | S | |
| 17 | ı | | 17 | D | The same of |
| 18 | ٧ | | 18 | L | |
| 19 | 5 | | 19 | М | |
| 20 | D | | 20 | M | |
| 21 | 1 | Pentecôte | 21 | J | The Paris |
| 22 | M | A PROPERTY OF | 22 | ٧ | |
| 23 | M | | 23 | 5 | |
| 24 | J | | 24 | D | A HARD |
| 25 | ٧ | | 25 | L | |
| 26 | 5 | | 26 | M | |
| 27 | D | | 27 | М | |
| 28 | L | | 28 | 1 | |
| 29 | м | | 29 | ٧ | |
| 30 | М | | 30 | 5 | |
| 31 | 1 | | | | |

Votre contact : 0 800 201 440 (Appel gratuit depuis un poste fixe). www.toulouse-metropole.fr

2018

ORDURES MÉNAGÈRES

COLLECTE SÉLECTIVE



Encombrants; avant de les jeter, ayez le bon réflexe!

Vos équipements arrivent en fin de vie, ayez le réflexe : pensez à faire reprendre l'ancien appareil gratuitement lors de l'achat d'un nouveau.

Rappel des encombrants pouvant être collectés par Toulouse Métropole

Attention de nombreuses demandes d'enlèvement d'encombrants ne relèvent pas des services de la métropole comme les parasols, les pots de peinture, les transistors, des cadres, des tiroirs, etc.

La collecte des encombrants concernent uniquement les objets volumineux en cas d'impossibilité de dépôt à la déchetterie Pour l'enlèvement de vos objets encombrants intransportables, vous pouvez programmé un rendez-vous avec l'accueil de la mairie par téléphone. La collecte des encombrants est limitée à 1 m3.

Planning des prochains RDV pour la collecte des encombrants à Brax :

- 31 janvier 2017
- 28 février 2018
- 28 mars 2018
- 25 avril
- 30 mai

Inscriptions en mairie

Déchets pouvant être collectés par Toulouse Métropole

- Frigos, congélateurs, grands fours, lave-vaisselle, hottes...
 Meubles et literie : canapés, fauteuils, sommiers, matelas ...
 Equipements sanitaires : baignoires, lavabos, bidets, wc, éviers ...
 Hifi : TV grands modèles, grandes antennes TV ...
 Revêtements : rouleaux de moquettes (1,50 m maxi)

 Divers : radiatours, valots, brauettes, válos, échelles

- Divers : radiateurs, volets, brouettes, vélos, échelles

Déchets ne pouvant être collectés et devant être amenés

- directement à la déchetterie :
 Hulles de vidange, pots de peinture, vernis, colles, solvants...
- **Batteries**
- Gravats, résidus de démolition
- Tout-venant : laine de verre ...
- Déchets verts
- Verre : portes vitrées, fenêtre, aquariums

Déchets ne pouvant pas être collectés et devant être traités par des prestataires spécialisés

- Produits radioactifs
- Bouteilles sous pression: propane ou butane
- Déchets industriels et artisanaux
 Produits et carcasses automobiles
- Déchets amiantés (plaques éverite)
- Huile de friture
- Pneus

Il est interdit de déposer ses encombrants ou tout autre déchet sur la voie publique en dehors d'un rendez-vous de collecte programmé.

Déchetteries :

Colomiers, tel: 05 61 78 09 99

Tous les jours de 8h30 à 18h30 non stop. Fermeture le mardi et les jours fériés.

Cornebarrieu, tel: 05 34 40 07 68

Les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h, samedi et dimanche de 10h à 18h

Décembre :

 dimanche 31 : soirée de la St Sylvestre organisée par le Comité des Fêtes; Salle des fêtes 19h. Inscription à la mairie et chez les commerçants de Brax



Janvier:

- vendredi 12 : ciné-débat à partir de 20h, salle Orange, pot de bienvenue par le PAJ 21h à la salle mixte : film «Qu'est ce qu'on attend ?» de M. Robin, Sacré Village (50') - Débat
- samedi 13 : vœux du Maire aux Braxéens, à 17h, salle des fêtes
- samedi 13 : Foyer Rural organise un spectacle dirigé par Maryk à 20h, salle mixte
- dimanche 14 : repas des aînés à 12h, salle des fêtes
- samedi 20 janvier : journée d'activité, les Copeaux Occitans
 samedi 20 janvier : Assemblée générale de la JSB omnisports (foot, basket, pétanque et vélo). Ouvert à tous les licenciés des quatre sections, 10h, salle Dandine - mercredi 24 : exposition atelier illustration, Sophie Vissière, .festival livres jeunesse
- samedi 27 : AG Copeaux Occitans à 10h, petite salle des fêtes
 samedi 27 : loto foot à partir de 19h, salle des fêtes

- samedi 3 : Rock'Ela organisé par la Foulée Braxéenne à partir de 19h, grande salle des fêtes

Mars:

- jeudi 1 : stage d'hiver de Judo, grande salle des fêtes



La municipalité de Brax convie, le dimanche 14 janvier à la salle des fêtes, les aînés de la commune âgés de plus de 67 ans au repas dansant pour la nouvelle année. Venez nombreux partager ce moment convivial et pensez à vous inscrire en mairie.

Vœux du Maire aux associations et aux Braxéens

Samedi 13 janvier 2018 - Salle des fêtes

Le Maire et l'équipe municipale seront très heureux de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux en cette nouvelle année 2018. Associations et Braxéens, venez nombreux partager ce moment convivial.

Permanences juridiques

Conseil gratuit et sans RDV, les samedis entre 10h et 12h. Sollicitez des renseignements sur vos démarches juridiques et administratives, sur les accès aux tribunaux et obtenez des explications sur le fonctionnement de la justice. Prochaines permanences:

- Samedi 20 Janvier - Samedi 10 Février - Samedi 24 Mars

Plan d'alerte « Grand froid »

Il fonctionne du 1er novembre au 31 mars en cas de vague de grand froid. Tous les usagers inscrits sur le registre communal bénéficient des actions mises en œuvre pour prévenir et limiter les effets liés aux températures de l'hiver en cas d'avis de vigilance orange ou rouge émis par Météo France. Les personnes vulnérables, âgées ou en situation de handicap, qui ne sont pas inscrites et qui souhaitent figurer sur le registre communal peuvent contacter la mairie.

NUMÉROS UTILES

| Numéros utiles à Brax | 05 62 13 06 70 |
|-----------------------------------|----------------|
| École maternelle | 05 62 13 06 91 |
| École élémentaire | 05 62 13 06 90 |
| C.L.A.E | 05 62 13 06 94 |
| CCAS | 05 62 13 06 70 |
| Bibliothèque | 05 62 13 06 95 |
| Salle polyvalente | 05 62 13 06 98 |
| Stade | 05 61 86 76 41 |
| Gare de Brax | 05 61 86 54 75 |
| Numéros d'urgence | 00 01 00 0110 |
| SAMU | 15 |
| Police secours | 17 |
| Pompiers | 18 |
| Urgences européennes | 112 |
| Médecins nuit, WE et jours fériés | 3966 |
| Gendarmerie Léguevin | 05 61 07 19 50 |
| ERDF - sécurité dépannage | 09 726 750 31 |
| GDF - dépannage gaz | 0 800 47 33 33 |
| Centre anti-poison | 05 61 77 74 47 |
| Hôpital Purpan | 05 61 77 22 33 |
| Hôpital Rangueil | 05 61 32 25 33 |
| Hôpital la Grave | 05 61 77 78 33 |
| Hôpital des enfants | 05 34 55 86 33 |
| Allô Enfance maltraitée | 119 |
| SAMU SOCIAL (accueil sans abris) | 115 |
| Service aux malentendants | 114 |

Bricolage divers:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h Samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h Dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Déchets verts :

Location de sacs à végétaux en mairie. Brûlage des végétaux interdits .